

## 2.3 Dans le vif du sujet, une guerre des idées

*« Mais qui sont donc les ennemis de cette République devenue pilier de l'identité nationale ? Certains journalistes tentent de débusquer les islamistes et de dévoiler les périls. Mais l'ennemi invisible reste en fait largement indéfini. Tariq ramadan ? Les frères musulmans ? Les imams salafistes ? Le voile islamique ? L'Islam lui-même ? Si on a fini par s'habituer à la présence musulmane, sa visibilité continue de poser problème. On ne veut plus voir ces foulards qui attirent pourtant l'œil des caméras. L'écran de télévision devient un champ de bataille symbolique. Manifestants "intégristes" contre Préfet musulman. Des symboles pour esquiver la réalité. »*

Deltombe, 2005

### a) « Islamisme » versus « Laïcisme »

*« Les préjugés héréditaires que nous professons contre l'islamisme et ses disciples, ont été accumulés pendant trop de siècles pour ne pas faire partie de notre organisation. »*

Le Bon, 1884

*« Je m'aperçois même que ces animaux nègres ont entre eux un langage bien mieux articulé encore et bien plus articulé que celui des autres bêtes. »*

Voltaire, 1734

*« On ne peut supposer dans l'esprit que Dieu, qui est un être très sage, ait mis une âme, surtout une âme bonne, dans un corps tout noir. (...) Il est impossible que nous supposions que ces gens-là soient des hommes. »*

Montesquieu, 1748

*« Les Arabes vivent misérablement. Ils n'ont des peuples policés que la superstition. »*

Diderot, 1766

Ces citations ne sont pas convoquées de manière anodine, car leurs auteurs ne sont pas anodins. Il s'agit successivement de Voltaire, dans son « Traité de Métaphysique », puis de Montesquieu, dans « L'Esprit des lois », dont il est précisé en ouverture : « Le plus grand livre du XVIII<sup>ème</sup> siècle (...) ; et même, dans l'histoire de la science politique. ».

Enfin, de Diderot, dans son « Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers », édité par « l'Académie Royale des Sciences & des Belles-Lettres de Pruffe »...

Ils font partie des philosophes des Lumières et ces grandes œuvres sont le socle littéraire des valeurs prônées. Ce ne sont pas des écrits rédigés à l'emporte-pièce, mais bel et bien des travaux étalés sur de très longues périodes de recherche et de maturation, un discours « raisonné ». C'est cette époque, caractérisée par un racisme de si haute intensité et de si basse humanité, qui est revendiquée haut et fort par nos élites pour proclamer la grandeur de la France mais aussi pour dénigrer le référentiel religieux islamique. Voltaire et Montesquieu, tout comme de nombreux philosophes de renom, ont participé à une critique virulente de l'Islam. On peut les considérer comme faisant partie des principales sources d'inspiration de plusieurs courants idéologiques qui encouragent les discours stigmatisants. Si certains avancent l'argument de l'ironie pour innocenter leur racisme exacerbé, cette ligne de défense est remise en question, considérée plutôt comme un « dogme de l'interprétation ironique » (Tobner, 2007).

*« La référence aux Lumières est récurrente quand il s'agit de défendre la "République" et ses valeurs, au nombre desquelles la sacro-sainte "laïcité". »*

Luste Boulbina, 2015

On retrouve également un usage du mot « islamisme » par Flaubert, en 1840 : « Nous étudions l'histoire du christianisme comme celle de l'islamisme et nous nous ennuyons de l'un et de l'autre » (Bouvier, Dufour & Stöferle, 2010). Il récidive quelques années plus tard :

*« Cette prétention de défendre l'islamisme (qui est en soi une monstruosité) m'exaspère. Je demande, au nom de l'humanité, à ce qu'on broie la Pierre-Noire, pour en jeter les cendres au vent, à ce qu'on détruise la Mecque, et que l'on souille la tombe de Mahomet. Ce serait le moyen de démoraliser le Fanatisme. »*

Flaubert, 1878

Le niveau de précision indique que le sujet est maîtrisé, compris par ses interlocuteurs, sujet à une réflexion profonde et de surcroît analysée, puisqu'il fait référence à la perception d'un « fanatisme ».



Ernest Renan, autre référence parmi les grands hommes qui ont façonné la pensée politique française, mobilise le terme « islamisme » dans « Etudes d'histoire religieuse », en 1857. Selon Lorcerie (2020) :

« *La racisation théorisée de l'Islam par Renan demeure un standard. Elle constitue la première source intellectuelle d'une certaine vision académique actuelle de l'Islam comme "autre" absolu de l'Europe.* »

Et Renan ne s'est pas particulièrement distingué par une position anti-raciste, bien au contraire (Kouloughli, 2007).

L'islamisme, mot d'origine française, désigne initialement l'Islam. Il prend une autre connotation à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, suite à une rencontre-débat entre Renan et Jamal Al-Din Al Afghani qui se déroule à Paris. L'idée de « panislamisme » fait son apparition pour désigner « une reformulation européenne d'un mouvement politique qui s'est développé à partir des années 1876-78. (...) Al Afghani défend le droit des peuples à disposer de leur propre discours et le droit au progrès » (Capdepuy, 2011).

« *Le suffixe -isme est très productif. Il entre dans la composition de mots désignant des courants de pensée philosophiques ou politiques. Nombre de ces mots ont été créés aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles pour nommer les vastes mouvements d'idées qui ont bâti et accompagné ces deux siècles. Leur radical peut être un adjectif (héliocentrisme, chauvinisme, colonialisme), un nom (anarchisme, cubisme, centrisme), un nom propre (gaullisme, darwinisme, marxisme). L'abus de ce suffixe pour former des néologismes peu clairs témoigne le plus souvent de paresse dans la recherche de l'expression juste.* »<sup>1</sup>

Il convient de souligner, sur le plan linguistique, que si la suffixation doit produire des résultats proches dans les définitions lorsque l'on met en comparaison des notions similaires, cela n'est pas systématique. Prenons par exemple les noms des trois religions régulièrement mises en comparaison : celle des juifs, celle des chrétiens puis celle des musulmans. Que nous disent les définitions de leurs terminaisons suffixées ?

<sup>1</sup> <http://www.academie-francaise.fr/construction-en-isme>

Les précisions sémantiques font-elles émerger des différences ou bien nous mènent-elles à une perception globalement similaire dans l'explication ? Comment l'Encyclopédie Universelle répond à ces questions ? Les résultats<sup>1</sup> peuvent interroger, au regard de l'explication différenciée entre l'Islam et les deux autres confessions mobilisées :

*Judaïsme* : (Nom masculin singulier) : Religion et ensemble des traditions religieuses des juifs, les descendants des hébreux ayant hérité de leurs livres sacrés

*Christianisme* : (Nom masculin singulier) : En religion, religion fondée sur le Christ, son exemple et son enseignement

*Islamisme* : (Nom masculin singulier) : En religion, mouvement politico-religieux qui préconise l'islamisation radicale, l'application des lois islamiques aux institutions, au droit, etc.

(Vieilli) Religion musulmane

Rodinson, célèbre linguiste, historien et sociologue, s'insurge (Deltombe, 2005) :

« *L'Islamisme n'est rien du tout : c'est un mot ! C'est une étiquette qu'on pose sur quelque chose ! Mais qu'est-ce que c'est que l'Islamisme ? Ça ne veut rien dire.* »

Plus récemment, ce mot a tout de même pris une connotation qui commence à faire consensus au sein des sphères « pensantes ». Il est beaucoup moins probable que celle-ci fasse l'unanimité dans la communauté musulmane de ce pays, laquelle pourrait, de manière légitime, ne pas faire de distinguo entre Islam et islamisme et percevoir de ce fait, une certaine stigmatisation à son encontre. Quoiqu'il en soit, notre gouvernement déploie son dispositif de lutte contre l'islamisme, dont la définition ressemblerait à celle des « islamologues français » :

« *C'est la génération montante des islamologues français, celle qu'on voit apparaître à la télévision au début des années 1990, qui a codifié le terme d'"islamisme" dans les années 1980 afin de désigner les mouvements politiques et militants qui se réclament de l'Islam pour contester l'ordre social et les régimes en place dans le monde musulman.* »

Deltombe, 2005

<sup>1</sup> <https://www.universalis.fr/recherche/?q=&recherche=>



Être ou ne pas être « islamiste » ? Là est la question que devrait se poser tout musulman. Pour peu qu'il ait compris ce qu'on entend derrière ce mot. Dans tous les cas, cette question s'impose désormais puisqu'il s'agit d'une caractéristique susceptible d'enclencher des punitions administratives, voire judiciaires. Une « déviance » (école de Chicago, 1950 & 1960). Des islamistes ? Un projet politique visant à imposer la Charia en France ? Où sont-ils ? Comment les distinguer ?

*« Toute mobilisation collective convoquant le référent islamique apparaît immédiatement comme déviante du point de vue des normes dominantes et des pouvoirs publics. »*

Talpin, O'Miel & Frégosi, 2017

*« Le mot "islamisme" est un concept "fourre-tout" ou un "mot-valise" utilisé abondamment dans les débats politiques et médiatiques de ces dernières décennies touchant à l'islam et aux musulmans. Nous utilisons l'expression "mot-valise" en raison du caractère élastique de la catégorie désignant tantôt un projet politique visant à organiser la société et ses rapports sociaux en référence aux préceptes de l'Islam par des moyens pacifiques, tantôt le même projet mais avec l'utilisation de moyens violents, tantôt le choix d'organiser sa vie personnelle en fonction de ces préceptes, etc. Le terme tend ainsi à amalgamer des réalités différentes. La construction du "concept" à partir du mot "islam" tend à élargir les amalgames à l'ensemble des musulmans et de leurs pratiques du fait de sa connotation négative et angoissante dans le contexte des attentats qui ont endeuillés notre société ces dernières décennies. En comparaison, le terme « christianisme », construit selon les mêmes modalités, ne porte pas les mêmes connotations négatives et angoissantes et ne véhicule pas les mêmes amalgames. Le flou de la catégorie tend dans le débat public à produire une chaîne d'amalgames : islam-islamisme-terrorisme. L'utilisation du discours religieux pour justifier un projet politique totalitaire n'est pas une spécificité de l'Islam. Elle seule est pourtant l'objet de la construction d'une catégorie à partir de la désignation de cette religion. »<sup>1</sup>*

Il semble que l'islamisme, pour ce qu'il contient de connotation religieuse, pourrait être mis en opposition avec une autre notion : le « laïcisme ».

<sup>1</sup> Saïd Bouamama, Entretien par courriel, janvier 2020

Inscrit dans la lignée des néologismes suffixés, celui-ci serait un dérivé de la laïcité, dans une version idéologique plus « offensive », interprété comme un principe visant à « effacer » les expressions religieuses au sein des sociétés. A contrario, son utilisation plus ancienne dans le monde anglosaxon (au XVI<sup>ème</sup> siècle) renvoie à une participation active des structures religieuses dans l'organisation administrative du pays (Weil, 2007).

La laïcité, cependant, est une loi instaurée en France dans un contexte assez conflictuel qui a vu s'affronter au XIX<sup>ème</sup> siècle, sur la scène politique, certains républicains dont quelques-uns sont considérés comme des « laïcistes anticléricaux », et les représentants des cultes : le catholicisme essentiellement, le protestantisme mais aussi, à moindre mesure, le judaïsme (Tournemire, 2000). Issue d'une longue confrontation idéologique marquée par l'influence, entre autres, des philosophes des Lumières dans les débats, elle se retrouve dans un texte de loi fondamental sur le plan institutionnel et social. Celui-ci vient réglementer les rapports entre l'Etat et les religions mais également assurer une liberté de croyances et de pratiques aux citoyens de toutes confessions. Tout comme pour l'Islam de nos jours, la mise en débat des valeurs a alors entraîné des divergences d'opinion assez polarisées. Les difficultés rencontrées pour trouver des compromis ont rendu le Droit indispensable afin de définir un cadre légal d'interactions permettant le « vivre-ensemble ». La Laïcité, « bien commun de tous » est désormais « consacrée par la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat », « inscrite dans la constitution depuis 1946 », et représente « une valeur fondatrice et un principe essentiel de la République » (Jefrani, 2020).

Bien moins populaire que l'islamisme dans les discours officiels ou alternatifs, le laïcisme est évoqué par quelques auteurs isolés qui le perçoivent comme une doctrine à visée anti-religieuse. Il pourrait être l'interprétation de propos contemporains qui évoquent un « programme de destruction des libertés fondamentales, au nom de la laïcité, qui est pourtant le produit historique, l'expression des droits de l'Homme » (Liogier, 2012).



« L'émergence d'une "nouvelle laïcité" dans le courant des années 2000 promues par certaines élites politiques, intellectuelles et médiatiques, conduit parfois à vouloir confiner les appartenances religieuses à la sphère privée. »

Talpin, O'Miel & Frégosi, 2017

« L'intolérance fondée sur la religion devient l'expression négative de certaines formes de laïcisme radical. Elle est contraire à l'esprit de la Charte des Nations Unies, qui cherche à promouvoir la coexistence pacifique entre les nations. »<sup>1</sup>

« L'insistance d'une partie de l'opinion, des intellectuels et des gens de média, ou de la classe politique, quant à la mise en œuvre d'une "laïcité intégrale" tend à transformer celle-ci en religion nationale, à laquelle les bons citoyens doivent observance. »

Bayart, 2016

En France, l'Observatoire National de la Laïcité<sup>2</sup> s'est retrouvé à plusieurs reprises en conflit direct avec les Premiers Ministres dont il dépend. Ceci en raison de mésententes profondes sur le sens de cette loi et sur les orientations qui lui sont données par ces derniers. Son rôle depuis sa création consiste à s'assurer que le principe de laïcité est respecté. Nicolas Cadène, son rapporteur général, rappelle l'importance pour les agents de l'Etat et les travailleurs sociaux de ne « pas répondre à un intérêt particulier mais offrir une réponse d'intérêt général qui va rassembler, et non diviser »<sup>3</sup>. Il met en garde les autorités contre une instrumentalisation de ce principe, qui serait plutôt exploité pour discriminer certaines pratiques religieuses dans le pays.

Jean-Louis Bianco, prédécesseur de Nicolas Cadène au poste de responsable de cet observatoire, s'est exprimé en des termes similaires, dans le conflit qui l'a opposé à Manuel Valls, alors Premier Ministre :

<sup>1</sup> Intervention de M. Rezvani, Commission du 11 décembre 2008 de l'Assemblée Générale des Nations Unies pour l'élimination du racisme et de la discrimination raciale : <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N08/582/90/PDF/N0858290.pdf?OpenElement>

<sup>2</sup> Organe de l'Etat dépendant directement du Premier Ministre chargé des cultes, mais qui reste toutefois autonome dans ses missions.

<sup>3</sup> Entretien de Nicolas Cadène, « Assurer une grande mixité sociale », *ASH*, n°3126 du 20/09/2019

« Quand on hystérise le débat, on met en péril la cohésion nationale. Quand il (Manuel Valls) tient ce genre de propos : "il y a en France un problème avec les musulmans", il est dangereux pour la cohésion nationale. »<sup>1</sup>

Bayart (2016) développe l'idée d'une « laïcité offensive » et également d'une « laïcité partenariale », plus ouverte à l'encontre des catholiques, et plus « suspicieuse » en ce qui concerne les musulmans. Le traitement égalitaire est clairement remis en question par ce chercheur. Il précise :

« Inquiétude et débat sur "l'identité nationale" faisant, la laïcité est devenue l'emblème de celle-ci, et non plus seulement le mode légal d'organisation des rapports entre l'Etat et les cultes. »

C'est encore le registre identitaire qui est mis en avant, le « choc des civilisations », qui, dans ce cadre précis, vient s'appuyer sur l'interprétation d'un principe de droit commun pour réaffirmer certaines valeurs et contraindre une partie des citoyens.

« La liberté de conscience est fort limitée pour les membres des organisations religieuses, qui ne peuvent s'organiser sur un plan national et sont soumises à une étroite surveillance. (...) Cette épée de Damoclès permet à la puissance publique de ne pas être neutre, de favoriser les formes religieuses qu'elle considère comme "éclairées", de lutter contre celles qu'elle trouve obscurantistes. »

Baubérot, 2015

On peut donc identifier deux approches qui mettent en conflit l'Islam et la laïcité. Deux projets politiques qui, selon certaines interprétations, seraient contradictoires et incompatibles. L'un dangereux et l'autre salvateur pour certains. L'un compatible et l'autre inégalitaire pour leurs opposants.

<sup>1</sup> Jean-Louis Bianco, interviewé sur CNEWS en 2000, dans le cadre de son désaccord avec Manuel Valls : <https://www.youtube.com/watch?v=Yv2Ty19tQXI>



« Le terme laïcisme est apparu dans le débat public en réaction au développement de discours et de pratiques islamophobes se légitimant par l'affirmation d'une nécessaire défense de la laïcité qui serait menacée par les "musulmans", les "islamistes", les "fondamentalistes", etc. Il vise à désigner une définition de la laïcité la faisant basculer du champ des moyens (méthodes et règles du vivre ensemble égalitaire au sein d'une société) au champ des valeurs. Certains maires ont ainsi proposé de modifier la devise républicaine en lui ajoutant une quatrième valeur (méfiance et hostilité vis-à-vis de la foi ou d'une foi). Ce basculement dénature la laïcité construite historiquement pour assurer la liberté de croyance à l'ensemble des cultes et la liberté de non-croyance. L'expression recouvre les mêmes limites que la catégorie "d'islamisme". Pas plus que cette dernière, l'opinion visée par le mot "laïcisme" n'a un quelconque lien avec le mot pris comme base de construction. Ledit "laïcisme" n'a pas plus de liens avec la laïcité que le terme "islamisme" n'en a avec l'islam. Nous préférons utiliser l'expression : instrumentalisation de la laïcité à des fins politiques racistes. »<sup>1</sup>

Cette première opposition sémantique, dans le champ conflictuel présenté, nous indique que les questions idéologiques y sont centrales, abordées dans un registre exposant un choc et une incompatibilité des cultures. Si l'on considère l'existence d'un rapport de force entre dominants et dominés, en l'occurrence les classes populaires, où la communauté musulmane est fortement représentée, celle-ci constituerait alors le groupe social défavorisé. Une attitude de dépréciation massive de la part du pouvoir, globalisée par l'occupation du débat public et de son pouvoir d'influence sur la conscience collective (Barsamian & Chomsky, 2001), aurait pour effet de fragiliser les perceptions communes de « l'autre ».

En ce qui concerne les personnes considérées comme opprimées, les musulmans, les répercussions de ce discours et des actes posés dans son application ne pourraient entraîner que rejet, repli, révolte et réaction violente. Les dangers d'un effet repoussoir de ce type de discours ne peuvent en aucun cas garantir la sécurité et la cohésion sociale.

<sup>1</sup> Saïd Bouamama, Entretien par courriel, janvier 2020

On peut s'inquiéter notamment d'une offensive étatique contre un problème dont les causes sont difficilement expliquées, tant sur la forme juridique que conceptuelle. « L'islamisme » nécessite d'être défini d'une manière claire et consensuelle pour être combattu sans se tromper de cibles. Il est indispensable que soit précisé le projet politique qui mettrait en péril la France et les preuves concrètes de sa présence sur le territoire. Ceci dans un but de clarification des orientations politiques mais aussi dans un but de sécurisation de l'ensemble des administrés.

### b) « Communautarisme » versus « Republicanisme »

Au même titre que « l'islamisme », le second « mal plus profond que le terrorisme et le radicalisme » mis en avant par notre gouvernement est le « communautarisme ». Un terme qui suscite aussi bien des interprétations. Il n'en demeure pas moins défini par ceux qui le mobilisent, comme cela semble institué dans le traitement de certains « problèmes » publics. Cette partie propose quelques éléments de clarification pour essayer de sortir du brouillard symbolique dans lequel nous baignons.

Dufoix (2016) s'est intéressé à l'utilisation du mot « communautarisme » dans l'histoire de la langue française. Il remarque que cette notion possède des antécédents d'usages et, comme d'autres, s'accorde à dire que l'utilisation récente et amplifiée qui en est faite par la classe politicomédiatique est celle qui mérite davantage notre attention. Il note une transformation de l'idée initiale à laquelle il renvoyait :

« D'une part, le sens du mot n'est pas particulièrement négatif ; d'autre part, il est très éclaté, géographiquement et temporellement. Ce sont précisément ces deux caractéristiques qui vont disparaître des usages français à partir du début des années 1990. »

Selon lui, la définition conceptualisée par ceux qui le portent au débat tend à devenir quasi exclusive. Elle engage sensiblement les relations entre les différents groupes sociaux :



« Vers la fin des années 1980, le terme communautarisme semble sortir des seuls milieux académiques pour devenir un élément du débat intellectuel. Il ne s'agit plus de caractériser l'organisation officielle des cultures et des confessions mais de redouter ou de dénoncer l'essor des identités collectives et des "communautés" censées menacer l'identité de la France. (...) Les usages de communautarisme vont connaître un double processus de péjoration et de concentration. »

Jacques Chirac, lors de sa présentation des vœux présidentiels à la nation en janvier 1998, déclare :

« Le communautarisme et ses dérives sont le contraire de l'union et du sentiment d'appartenance à une même nation, sentiment qui est la clé de voûte de notre conception commune de la République. »

Un autre cheval de Troie pour notre gouvernement. Une flèche supplémentaire à son arc pour le « triomphe de la communication sur la résolution des problèmes de fond » (Geisser & Soum, 2008). Jean-Claude Guibal, député UMP, déclare de son côté que « rien n'est plus subversif de l'ordre républicain que le communautarisme, dont le voile est l'étendard » (Tissot, 2019). Et comme la parole politique appelle toujours son complément journalistique, Alain Duhamel, pilier du paysage audiovisuel national de préciser :

« Le voile islamique à l'école ne constitue, cela va de soi, que le totem du communautarisme. »<sup>1</sup>

Dufoix (2016) nous rappelle l'intervention d'Anne-Yvonne Le Dain, en date du 18 mars 2015, à l'Assemblée Nationale, s'exprimant en ces termes :

« La notion de communauté renvoie en France à celle de communautarisme, dangereuse pour notre république. La France n'est pas un pays anglosaxon, c'est-à-dire une zone de partage, mais un pays ancré dans des pratiques, des usages, des principes. »

<sup>1</sup> [https://www.liberation.fr/tribune/2003/11/26/le-totem-du-communautarisme\\_453170](https://www.liberation.fr/tribune/2003/11/26/le-totem-du-communautarisme_453170)

Dans son analyse de ce type de propos, il indique que :

« De telles interventions sont fréquentes, chacune d'entre elles fournissant à l'occasion une petite définition localisée et contextualisée du communautarisme, sans qu'aucune d'entre elles n'en fournisse une définition explicite. Cependant, la matrice est à peu près toujours la même : une opposition entre deux modèles, le républicanisme universaliste français défendant sa spécificité face au modèle américain de défense des identités collectives et des communautés. »

L'opposition du communautarisme aux valeurs de la République est centrale. C'est dans la défense de celles-ci qu'apparaît le concept de « républicanisme ».

« L'idée d'une reconnaissance de la diversité et d'une prise en compte d'identifications minoritaires heurte ici en effet des valeurs historiques, telles que la dimension universaliste et émancipatrice de la société, le refus des "intermédiaires" entre l'Etat et le citoyen, la stigmatisation des "communautarismes", la laïcité. »

Doytcheva, 2005

Il est intéressant de s'attacher aux explications des chercheurs pour se préserver du discours qui envahit la sphère publique et conditionne les rapports entre ses récepteurs. Il convient de comprendre l'usage du concept qui, semble-t-il, contribue à accentuer la perception négative d'une certaine catégorie d'individus.

« Le lien communautaire est une réalité finement documentée par les sciences sociales. (...) Il mérite d'être reconnu comme tel plutôt que d'être renvoyé à la seule figure des autorités. »

Mohammed & Talpin, 2018

« Ce terme flou et à connotation péjorative renvoie à des formes d'entre-soi, de séparatisme et de repli de groupes qui partageraient des pratiques et des conceptions du monde social singulières et manifesterait une défiance à l'égard de la mixité sociale, ethnique ou religieuse. Depuis les années 1980, les musulman.e.s incarnent cette menace spécifique pour "l'ordre républicain". »

Mohammed & Talpin, 2018



La communauté musulmane serait donc visée en priorité. Elle serait, d'office, celle qui favoriserait davantage les modes d'organisation internes et qui motiverait des dynamiques de mise à l'écart du reste de la société, un « repli des individus sur un groupe social unique, défini par une seule marque identitaire » (Tévanian, 2005). Ce postulat mériterait d'être finement étudié, de manière comparative, qualitative comme quantitative. Quels éléments factuels permettraient de prouver une attitude de mise en retrait spécifique aux seuls musulmans ? La France est composée de multiples groupes et certains sont parfois bien moins présents dans les espaces communs de sociabilisation. Une étude sur le « degré de sociabilisation » des individus révélerait bien des surprises.

*« Le communautarisme désigne la promotion d'un "entre-soi" des groupes d'appartenance culturels, sociaux et religieux. Il peut ainsi à l'extrême constituer un refus du "vivre ensemble". Dans le débat public et médiatique, il tend cependant à être restreint à une "communauté" unique, celle désignant les musulmans. A la base de cette restriction se trouve une lecture culturaliste de l'islam et des musulmans négatrice de leur diversité et de leur dynamique historique. Le repli plus ou moins prononcé sur un groupe d'appartenance n'est plus dès lors analysé comme un fait social à expliquer (par des facteurs économiques, d'accès au marché du logement, de l'état des politiques sociales et de la baisse des politiques étatiques de redistributions sociales) mais comme une caractéristique culturelle inamovible d'une religion. L'expression confond ainsi le "communautarisme choisi" (celui des riches entre eux par exemple) et le "communautarisme contraint" (celui lié aux inégalités de logement et d'accès à la scolarité par exemple). Enfin le terme pose une connotation négative vis-à-vis des appartenances communautaires alors que celles-ci sont fréquemment une ressource face aux difficultés de l'existence dans un contexte de paupérisation et de précarisation. »<sup>1</sup>*

Dans le discours officiel de l'Etat, l'accusation de communautarisme peut également se retrouver annexée à cette autre idée péjorative de « repli communautaire ». Celui-ci s'apparente plutôt à un « communautarisme de repli » (Dayak, 2019) en ce qui concerne les populations issues de l'immigration.

<sup>1</sup> Saïd Bouamama, Entretien par courriel, janvier 2020

C'est le rejet par l'autre qui renvoie au semblable. Et les similitudes qui rapprochent, majoritairement, sont davantage spatiales et sociales que culturelles et ethniques.

*« L'argument du "communautarisme", par-delà le fait qu'il fait référence à un modèle qui n'existe pas, risque de provoquer, précisément, l'émergence d'un repli "communautaire", perçu alors en désespoir de cause, comme l'ultime recours pour se faire entendre. »*

Geisser & Soum, 2008

Le secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'intérieur considère que ce « repli communautaire » reste tout de même un des leviers favorisant la « radicalisation (violente ?) de certaines zones » :

*« Il y avait déjà des actions qui étaient engagées pour mener des actions de contre-discours dans certaines zones sensibles qui sont particulièrement radicalisées, victimes du repli communautaire, et donc les élus s'engagent à nos côtés pour mener une politique extrêmement offensive de contre-discours et une politique sociale qui permet d'éradiquer le repli communautaire. »<sup>1</sup>*

Patrick Simon (2018), directeur de recherches à l'INED, a dirigé l'enquête TéO. Son avis est un peu plus nuancé que celui de Laurent Nunez :

*« Il n'y a pas plus de concurrence entre les appartenances qu'il n'y a de préférence communautaire faisant obstacle à la participation à la société globale. Il existe certes des milieux très différenciés des normes locales et des pratiques sociales reflétant la diversité socio ethnique des populations dans de nombreux quartiers de France aujourd'hui. Mais ces pratiques hybrides ne signalent pas un repli sur la communauté, elles témoignent d'une transformation profonde de la société multiculturelle. »*

Communautarisme et repli communautaire, deux notions qui alimentent une certaine imprécision conceptuelle et qui nous sont tout de même présentées comme dangereuses selon les politiciens, et comme infondées selon plusieurs courants scientifiques.

<sup>1</sup> Laurent Nunez, secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'intérieur : <https://www.vie-publique.fr/discours/272126-laurent-nunez-28112019-islamisme>



Elles produisent cependant des effets négatifs auprès des communautés musulmanes de France. Que cela soit justifié ou non, elles inquiètent nos dirigeants dans leur mission de préserver la cohésion sociale au sein de la République. L'idéologie républicaine serait à protéger contre son « plus subversif » opposant.

*« La "République" devient le concept magique censé régler l'ensemble des problèmes sociaux. Terrorisme, communautarisme, antisémitisme, sexisme : tout semble concourir à mettre en accusation une "communauté musulmane" qu'on dit rongée de l'intérieur par un islamisme dont on peine pourtant à percevoir les contours. »*

Deltombe, 2005

*« Quand de telles initiatives émergent, elles sont bien souvent délégitimées comme impropres à la matrice républicaine hexagonale. »*

Talpin, O'Miel & Frégosi, 2017

Lévy (2005), un des initiateurs de « L'appel des indigènes de la République », dans « Le spectre du communautarisme », explique :

*« Le spectre qui saperait les fondements de la République est depuis quelques années une inquiétude à la mode dans les médias et parmi une fraction du monde intellectuel. Elle a été ravivée au moment de l'adoption de la loi sur les signes religieux en 2004 et lors des émeutes de 2005. Cette rhétorique de l'anti-communautarisme traduit certainement plus la nostalgie et l'angoisse de certains intellectuels devant les transformations de la société française que la décomposition du modèle républicain. Néanmoins, cette crainte peut être habillément réinvestie dans le combat politique pour qualifier son opposant auprès de l'opinion et l'assimiler aux adversaires de la République et de ses valeurs. »<sup>1</sup>*

Nos politiciens défendent contre vents et marées (en provenance du sud de la Méditerranée surtout) cette haute idée de la République, tout en la considérant bien souvent comme un modèle immuable, exempt de tous défauts, uniforme et indivisible, peu compatible avec certaines dynamiques de groupe. C'est le « républicanisme », « l'extrémisme républicaniste », le « repli républicaniste ».

<sup>1</sup> Cité par Geisser & Soum, 2008

*« Ce mot sert moins de concept analytique que d'outil rhétorique visant autant à blâmer les attitudes de certains groupes sociaux qu'à déplorer la fragilisation d'un "modèle républicain" largement mythifié. »*

Mohammed & Talpin, 2018

Est évoquée ici l'idée d'une « mythologie républicaine » qui peine à mobiliser le peuple. En témoignent les chiffres de l'abstention, qui ne cessent d'augmenter depuis la création de la V<sup>ème</sup> république. La crise de la représentativité politique est une réalité internationale et la France n'en est pas épargnée. Les résultats probants de l'extrême-droite dans les suffrages sont bien souvent ceux qui donnent le LA des stratégies électoralistes. On constate un désintérêt chez beaucoup pour la « chose républicaine » qui se manifeste aussi dans l'acte électoral.

*« Nombre d'entre eux (les citoyens) sont en effet parfaitement capables d'accéder aux éléments prétendument "rationnels" de la décision publique : le monopole d'accès aux lumières de la raison universelle de leurs représentants ne leur semble donc plus justifié. Le roi est nu et ils s'en sont aperçus. Le retrait civique dont on les accuse n'est souvent que l'expression de ce constat et de leur refus d'entrer dans ce qu'ils perçoivent comme la comédie d'un pouvoir vide de sens et de puissance. »*

Worms, 2015

Les appels<sup>1</sup> à une France « unie » (1988), « ensemble » (1995, 2002, 2007, 2017) ou au « changement » (2012) n'y font rien. La France reste une terre de communautarismes. Certains sont perçus négativement et d'autres constituent la norme. Certains parviennent à infiltrer cette même norme et d'autres restent camouflés dans leurs paradis sociaux.

*« Les discours de ces classes supérieures concentrées dans les beaux quartiers témoignent néanmoins d'une coupure forte et profonde avec le reste de la société : leur préférence pour l'entre-soi s'apparente à bien des égards à un communautarisme de classe ou à une conscience de classe locale. »*

Mohammed & Talpin, 2018

<sup>1</sup> Slogans de campagnes présidentielles des présidents élus



« Le républicanisme est une idéologie politique assignant à l'Etat la fonction de défense du "bien commun" (la res publica ou "chose publique"). Pour ce faire, les fonctions politiques ne doivent plus dépendre de l'hérédité ou de la richesse mais être fonction des compétences et de la désignation par le biais d'élection. Le débat public autour de l'islam et des musulmans a produit la même déformation du concept que pour la laïcité. Le républicanisme n'est plus seulement abordé comme idéologie politique historiquement produite par les luttes sociales et politiques mais aussi comme une caractéristique occidentale, culturelle, civilisationnelle, religieuse, etc... La république est ainsi transférée du champ politique au champ identitaire. La conséquence en est une perception des musulmans et de l'islam comme danger pour la république et la laïcité. Une telle instrumentalisation du concept s'inscrit dans la logique du "choc des civilisations" promue par Huntington. »<sup>1</sup>

Turgot, philosophe des Lumières dont la pensée a influencé les débats préparant la révolution de 1789, laisse planer le doute : « Il n'y a pas de république, mais une aristocratie plus ou moins vicieuse à laquelle on a donné le nom » (Christin, 2019).

Au Sénat, le 29 octobre 2019<sup>2</sup>, Sylvie Robert déclare :

« Immigration, islam, communautarisme, radicalisation, tout est amalgamé, parfois sciemment. Et ce désordre alimenté en permanence empêche de régler les vrais problèmes et les dérives qui se font jour, puisque tout n'est que confusion. Arrêtons de tout mélanger et de tout confondre. »

« La transformation des représentations du monde ne découle jamais d'une "génération spontanée", ni de la naissance en soi de nouveaux faits sociaux qui imposeraient d'eux-mêmes de nouveaux enjeux. Elle est toujours liée au fait que certains acteurs, certains réseaux d'acteurs, se mobilisent pour faire valoir leur point de vue et leur définition des enjeux comme devant être la bonne manière de voir, de dire et de traiter des choses. Une question est donc de savoir qui a quel(s) intérêt(s) à présenter la réalité sociale sous l'angle du communautarisme. »

Dhume, 2016

<sup>1</sup> Saïd Bouamama, Entretien par courriel, janvier 2020

<sup>2</sup> Séance Parlementaire : <http://www.senat.fr/seances/s201910/s20191029/s20191029003.html>

## 2.4 Conclusion de la 2<sup>ème</sup> partie et question de recherche

Cette recherche sur la question de l'Islam en France, menée à travers l'historicité de son installation relativement récente en tant que minorité, conséquente numériquement et culturellement, vise à nous questionner sur le passé, le présent mais aussi sur l'avenir de la France. Cette présence musulmane sur le territoire national a effectivement bouleversé les normes en place, remis en question les valeurs héritées et revendiquées du siècle des Lumières.

Les turbulences idéologiques que nous connaissons actuellement par rapport à cette situation sont une conséquence de turbulences antérieures provoquées par une politique impérialiste expansionniste. Les conquêtes coloniales ont relié les destinées de ces deux mondes, séparés par la géographie des terres et des mers mais aussi par la géographie des modes de fonctionnement sociétaux.

C'est dans le conflit qu'est née cette interaction et c'est dans le conflit qu'elle perdure. Les violences du passé sont maintenues par les oppositions du présent. Ce qui jadis s'exprimait par la force des armes s'exprime aujourd'hui dans la force des idées.

Une culture des zones urbaines précarisées de France a vu le jour et plusieurs générations de musulmans ont participé à la construire, sans renier leurs particularismes. Les mobilisations et luttes pour revendiquer ce qui leur a semblé légitime de réclamer ont eu pour résultante de les disqualifier davantage. Le stigmate de « l'autre » différent et inadapté à ce pays leur est toujours attribué de fait. C'est dans la guerre des mots que ce combat s'est amplifié, moins traumatisant pour les corps mais tout de même affligeant pour les consciences.

Peu présents dans les joutes verbales, les musulmans sont restés auditeurs et spectateurs durant ces longues décennies du dénigrement. Quelques représentants de la pensée bienveillante se sont opposés à cet acharnement politicomédiatique, pour prendre leur défense et appeler l'opinion publique au discernement. Le flou entretenu autour d'un langage difficile à assimiler pour la masse, pour le peuple, a contribué à l'amplification des fractures sociales.